

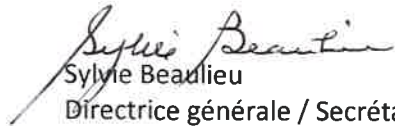


PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

AVIS PUBLIC – SÉANCES À HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, pour une durée indéterminée, les séances du Conseil municipal se tiennent à huis clos, lors desquelles les membres prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

Donné à Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, ce 14 avril 2020.


Sylvie Beaulieu
Directrice générale / Secrétaire-trésorière